



# PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

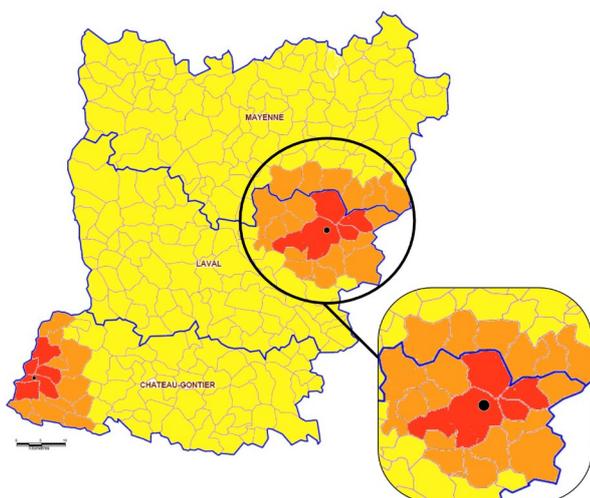
Laval, le 21 novembre 2022

### INFLUENZA AVIAIRE

#### Le préfet de la Mayenne appelle au renforcement de la vigilance après un cas d'influenza aviaire détecté dans un élevage avicole du département

Un cas d'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté dans un élevage de canards de barbarie à Evron, le 15 novembre 2022. L'exploitation a été placée sous surveillance sanitaire par les services de l'État, les volailles ont dû être abattues et l'élevage nettoyé puis désinfecté.

Un arrêté préfectoral a été pris le même jour pour établir deux zones, l'une de protection, l'autre de surveillance autour du foyer et définir les restrictions liées à ces périmètres.



Zone de contrôle temporaire

Zone de surveillance

Zone de protection

- Foyer du virus d'influenza aviaire hautement pathogène

**Zone de protection** : communes de Evron, Assé-le-Bérenger, Sainte-Gemmes-le-Robert, Saint-Georges-sur-Erve

**Zone de surveillance** : communes de Bais, Brée, Châtres-la-forêt, Deux-Évailles, Hambers, Izé, Jublains, Livet, Mézangers, Neau, Saint-Christophe-du-Luat, Saint-Léger, Saint-Martin-de-Connée, Sainte-Suzanne-et-Chammes, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vimarcé, Voutré

Les zones de protection et de surveillance autour du foyer de Saint-Aignan-sur-Roë demeurent en vigueur (cf [communiqué de presse du 15 novembre 2022](#)).

Rappel : l'ensemble du département est classé en zone de contrôle temporaire et le niveau de risque a été relevé à « élevé », le 10 novembre 2022.

Consulter l'[arrêté du 18/11/2022 déterminant une zone réglementée suite à une déclaration d'influenza aviaire hautement pathogène](#).

Le début des migrations fait craindre une nouvelle augmentation du risque de contamination des élevages.

**Le préfet rappelle l'importance de respecter les mesures de prévention et de signaler toute mort suspecte de volatiles auprès d'un vétérinaire.**

### Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran  
53000 LAVAL CEDEX

1/1